

## ASSEMBLEE DE CORSE

---

### DELIBERATION N° 15/029 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE A LA SITUATION DES ASSOCIATIONS ET CENTRES CULTURELS

---

#### SEANCE DU 5 FEVRIER 2015

L'An deux mille quinze et le cinq février, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### **ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, COLONNA Christine, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, GRIMALDI Stéphanie, HOUEMER Marie-Paule, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MILANI Jean-Louis, MOSCONI François, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, POLI Jean-Marie, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SIMEONI Gilles, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène

#### **ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. ANGELINI Jean-Christophe à Mme GIOVANNINI Fabienne  
Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette  
Mme BIANCARELLI Viviane à M. BASTELICA Etienne  
Mme CASALTA Laetitia à Mme NIELLINI Annonciade  
M. CHAUBON Pierre à M. ORSUCCI Jean-Charles  
Mme FRANCESCHI Valérie à Mme GRIMALDI Stéphanie  
Mme LACAVE Mattea à M. BIANCUCCI Jean  
M. LUCCIONI Jean-Baptiste à Mme VALENTINI Marie-Hélène  
Mme NATALI Anne-Marie à M. SINDALI Antoine  
Mme RISTERUCCI Josette à Mme FEDI Marie-Jeanne  
Mme RUGGERI Nathalie à M. MILANI Jean-Louis  
M. SANTINI Ange à M. de ROCCA SERRA Camille  
M. VANNI Hyacinthe à M. SIMEONI Gilles

#### **ETAIENT ABSENTS : MM.**

FRANCISCI Marcel, SUZZONI Etienne.

## L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV<sup>ème</sup> partie,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, visé en son article 56,
- VU** la motion déposée par les groupes « Femu a Corsica », « Corsica Libera », « Elu(e)s Communistes et Citoyens du Front de Gauche », ainsi que M. Paul-Félix BENEDETTI,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

### ARTICLE PREMIER :

**ADOPTÉ**, à l'unanimité la motion dont la teneur suit :

« **CONSIDERANT** les situations difficiles de nombreuses associations et centres culturels, plusieurs fois reçus par des élus et la Commission du Développement Social et Culturel particulièrement sensibilisés à ce sujet,

**CONSIDERANT** que le retard de versement de certaines subventions pourtant validées par des arrêtés et le non-respect des engagements conventionnels par la Collectivité territoriale les met en grande difficulté financière,

**CONSIDERANT** que de ce fait de nombreuses associations ont dû suspendre certaines actions, déprogrammer des spectacles, licencier du personnel, avec les conséquences sociales qui en découlent, comme c'est le cas pour l'association « U Spaziu » (qui fermera définitivement ses portes le 27 décembre prochain),

**CONSIDERANT** que d'autres sont en état de cessation de paiement et que certaines s'apprêtent à arrêter leur activité, comme c'est le cas pour l'association « U Spaziu » qui fermera définitivement ses portes le 27 décembre prochain,

**CONSIDERANT** que leur répartition dans l'ensemble de la Corse permet d'assurer aussi une certaine égalité des territoires, y compris les plus défavorisés, pour ce même accès à la culture,

**CONSIDERANT** que certaines de ces associations apportent une contribution majeure à un tourisme de haute qualité,

**CONSIDERANT** que le principe du conventionnement permet aussi à la Collectivité territoriale de suivre les actions culturelles, d'évaluer leur pertinence au regard de ses orientations, sur la base des bilans d'activité présentés et validés. »

## L'ASSEMBLEE DE CORSE

**DEMANDE** au Conseil Exécutif :

- 1) De respecter intégralement les conventions en cours et de prévoir rapidement le renouvellement des conventions parvenues à échéance.

- 2) Pour les structures non conventionnées, de rétablir pour 2014 les aides de 2013 - adaptées en fonction des projets réalisés.
- 3) De préciser voire redéfinir le règlement des aides lors de la session spécifique actée le 25 septembre dernier et dans cette attente, de continuer d'appliquer le règlement des aides établi précédemment.
- 4) D'organiser rapidement les Assises de la Culture et du Sport, conformément à la demande de l'Assemblée de Corse.
- 5) De programmer la session spéciale « Culture » et de transmettre à cette occasion toutes les informations financières ainsi que les programmes réalisés ; de faire un véritable état des lieux de la Culture et des moyens financiers utilisés ».

**ARTICLE 2 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 5 février 2015

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI